

COMPRENDRE ECO DESIGN REGULATIONS

ECO DESIGN AND ENERGY LABELLING STANDARDS
(EU) 665/2013 (EU) 666/2013 - 1er septembre 2017

Depuis le 1^{er} septembre 2017, les exigences européennes en matière d'écoconception ont évolué. Dans l'optique de réduire toujours plus la consommation d'énergie et d'augmenter l'efficacité de nombreux produits électriques, tels que les aspirateurs, la nouvelle réglementation applicable s'est durcie par rapport à la première phase de 2014.

Cette nouvelle donne législative permet encore un peu plus à tous les consommateurs – qu'ils soient domestiques ou professionnels – de comparer et de choisir grâce à un étiquetage clair et précis.

Chaque aspirateur poussières est désormais muni d'une nouvelle étiquette standardisée comme présentée ci-contre.

Voici les différentes évolutions de la réglementation, effectives depuis le 1^{er} septembre 2017 :

- 3 nouvelles classes d'efficacité énergétique font leur apparition sur l'étiquette : A+++ / A++ / A+.



Le classement est maintenant élargi de la classe A+++ à la classe D. Il est interdit de mettre sur le marché des aspirateurs des anciennes classes E / F / G (consommation annuelle >43kWh).

- La puissance des aspirateurs poussières ne peut excéder 900W.

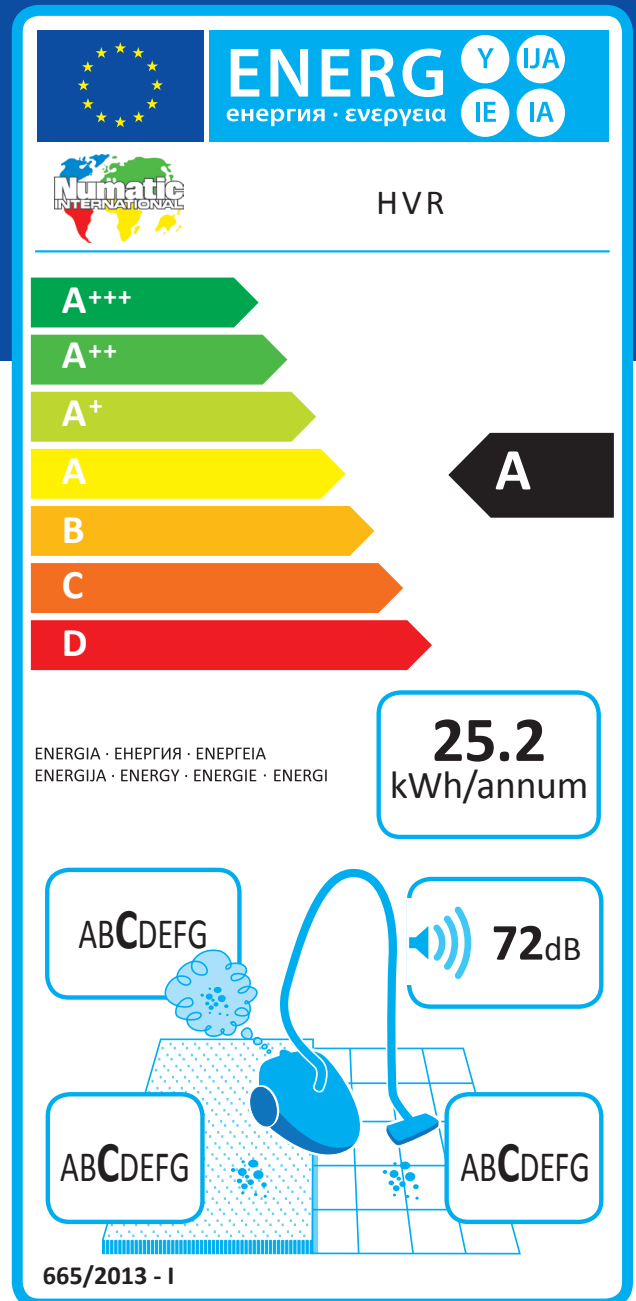
Il est important de noter ici que la performance d'un aspirateur n'est pas liée à sa puissance mais à sa technologie et à ses accessoires.

- Le niveau sonore de l'aspirateur doit être inférieur ou égal à 80dB(A).

Rappel : 3dB(A) en moins c'est deux fois moins de bruit

- La durée de vie de fonctionnement du moteur doit atteindre 500 heures au minimum.
- Le flexible de l'aspirateur doit résister au minimum à 40 000 flexions.

Il est à noter que les tests sont effectués avec l'aspirateur dans sa configuration standard, prête à la vente.



Cette seconde phase de la directive européenne exige également un renforcement au niveau de l'émission de poussières et du taux de dépoussiérage.

- L'émission de poussières ne doit pas dépasser 1%. Ce coefficient d'efficacité de filtration est calculé sur les poussières dont la granulométrie est comprise entre 0.3 et 10 microns
- Le taux de dépoussiérage sur sols textiles est limité à 75% (contre 71% pour l'ancienne classe G).
- Le taux de dépoussiérage sur sols durs est limité à 98% (contre 96% pour l'ancienne classe G).

Numatic
INTERNATIONAL
Createur d'emotion